Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260409-D2026_0904_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

L'an deux mille vingt-six , le 09 avril à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 02 avril 2026

Délibération n° 2026 –09/04- 26

Tarifs séjours pré-adolescents et séjours enfance année 2026
Annule et remplace la délibération n°2026-10/02-13

Présents : - CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUEZENNEC Bruno– JÉHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE LOUER Patrick– LONGUÉPÉ Romain – MANDOIS Alain - MARTIN Isabelle – MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri – RUP JOLY Judikaëlle - SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - BADOUAL Claudie à LE GAL Barbara, LE GRAS Jean-Marc à LE GOLVAN Yannick – LE MAREC Perrine à FRAVALO Romain

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

La délibération prise en conseil municipal le 10 février 2026 prévoyait les différents séjours organisés par la Maison de l'enfance pour les vacances d'avril 2026 et les vacances de juillet 2026.
Il s'avère nécessaire de revoir la formulation des séjours du mois de juillet afin d'être en adéquation avec la demande de 3D OUEST, compétent dans le paramétrage des paiements relatifs à ces séjours, en retirant les niveaux de classe et le nombre de places:

Séjour pré – ados :
- Séjour à Erdeven « 100% électric mobil' » du 21 au 24 Avril 2026-12 places (11/14 ans à partir de la 6ème)

Quotient familial	Tarifs séjour n°1 (4 jours/ 3 nuits)
0€ à 662€	135€
663€ à 1000€	170€
1001€ à 1499€	180€
+ de 1500€	190€
Tarif extérieur	220€

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture le :
Publié ou Notifié

Séjour enfance :
Une thématique unique : « Camping à la ferme » à Lauzach à « La petite écurie dans la prairie »
- Séjour 1 : – du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet 2026

Quotient familial	Tarifs séjour (5 jours/ 4 nuits)
0€ à 662€	180 €
663€ à 1000€	200 €
1001€ à 1499€	210 €
+ de 1500€	220 €
Tarif extérieur	250 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260409-D2026_0904_26-DE

- Séjour 2 – du mercredi 15 juillet au vendredi 17 juillet 2026

Quotient familial	Tarifs séjour (3 jours/ 2 nuits)
0€ à 662€	120 €
663€ à 1000€	130 €
1001€ à 1499€	140 €
+ de 1500€	150 €
Tarif extérieur	170 €

- Séjour 3 – du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2026

Quotient familial	Tarifs séjour (5 jours/ 4 nuits)
0€ à 662€	180 €
663€ à 1000€	200 €
1001€ à 1499€	210 €
+ de 1500€	220 €
Tarif extérieur	250€

Soit une augmentation de 5 euros par rapport à l'an passé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs proposés pour les séjours pré-adolescents et séjours enfance tels que proposés ci-dessus pour l'année 2026
- d'annuler la délibérationn°2026-10/02-13 en date du 10 février 2026

Pour extrait conforme

A CAMORS, le 09 avril 2026
Le Maire, La Secrétaire,

MAIRIE de CAMORS 56 (Morbihan)

Christelle JAFFRÉ DANET Isabelle MARTIN

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »